



VENTE DES SAPINS DE NOËL

La vente des sapins de Noël du 17 décembre 2022 a permis de verser la somme de CHF 730.00 à la Fondation Théodora.
Un grand merci à toutes et tous pour votre participation.

La Municipalité

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

En raison de travaux de transformation de l'administration communale, le bureau sera fermé

**du vendredi 21 avril
au vendredi 28 avril 2023**

Durant cette période, nous aurons toutefois la possibilité de traiter vos demandes par mail à :

- admin@eclepens.ch
- controle.habitant@eclepens.ch
- bourse@eclepens.ch

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal a pris les décisions suivantes :

Séance du 8 décembre 2022 :

- d'autoriser la Municipalité à amortir la salle de classe du rez inférieur du Collège par un amortissement complémentaire de CHF 229'449.00 et de prélever cette somme sur le compte « Fonds de réserve » N° 2820.00
- d'accepter le budget 2023 tel que présenté
- d'autoriser la Municipalité à confier au bureau Erbat Architectes la conduite de l'étude pour la rénovation de la buvette, des vestiaires et la mise en conformité du terrain de foot et d'accorder à cet effet un crédit de CHF 176'000.00

Séance du 15 mars 2023 :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de création d'une UAPE et d'une garderie dans le complexe du Bâtiment polyvalent, et de lui accorder un crédit de CHF 220'000.00 à cet effet.

Nous vous rappelons que vous pouvez en tout temps consulter le résumé des décisions de la séance du Conseil communal au pilier public ou sur le site internet de la commune : www.eclepens.ch.

CRÉATION D'UNE UAPE ET D'UNE GARDERIE

Comme vous avez pu le lire ci-dessus dans les décisions du Conseil communal, une UAPE (Unité d'Accueil pour Ecoliers) ainsi qu'une garderie seront aménagées dans les locaux du Bâtiment polyvalent. Le manque de places d'accueil en préscolaire et parascolaire est flagrant et les demandes de parents à la recherche de places de garde pour leur enfant sont de plus en plus croissantes.



Après résiliation de la convention liant la commune au Département militaire pour l'occupation de ce bâtiment lors de cours de répétition, la Municipalité a accepté de mettre ces locaux à disposition de l'AJERCO pour augmenter les places d'accueil qui seront réparties comme suit :

- 14 places pour trotteurs (18 à 36 mois) transférées de la garderie l'Oasis au Polyvalent
- 20 places préscolaires (de 36 mois à 4 ans révolus)
- 39 places parascolaires (de 4 ans à 12 ans), dont 15 places transférées du Portakabin de l'ASI7

La garderie de l'Oasis, occupée actuellement par 5 bébés et 14 trotteurs, sera dédiée dorénavant aux bébés dont le nombre de places sera doublé et passera à 10.

L'UAPE les Frimousses au Collège conserve ses 24 places en parascolaire.

A l'issue de ces travaux, les enfants fréquentant cet établissement disposeront de locaux vastes et modernes, de surfaces de jeux extérieures plus étendues dans un espace extrêmement sécurisé.

CRISE ÉNERGÉTIQUE



Mise en œuvre d'un Point de Rencontre d'Urgence (PRU)

Si l'état d'urgence devait être déclenché et que les communications étaient coupées, la population du village trouverait le soutien nécessaire au PRU qui serait installé à la salle de paroisse (1^{er} étage du bâtiment à côté de l'Eglise)

Hotline : 058 611 11 71 - <https://www.stop-gaspillage.ch>

DÉGÂTS DU BIEF

BIEF – Rupture du déversoir du canal

Une rupture du déversoir du canal, à la hauteur de la déchetterie et du terrain de foot de La Sarraz, a interrompu l'alimentation du Bief et a entraîné des dégâts considérables, dans la nuit du 23 au 24 décembre 2022.

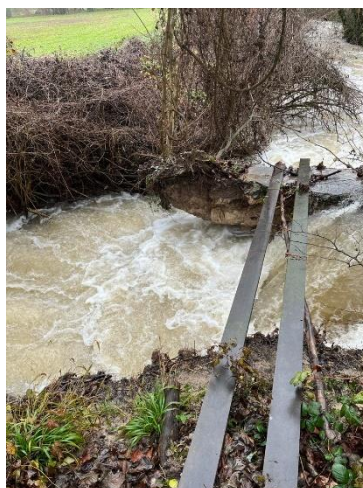
La Municipalité a immédiatement averti la DGE-Eau ainsi que le garde pêche permanent. Une séance sur place a permis d'analyser les conséquences et les mesures à prendre afin de ne pas prendre de risques inutiles, sachant que la Venoge déversait plus de 30m³ seconde à ce moment-là.

Ainsi, en janvier, une digue provisoire a été posée.

Sur ordre de la DGE-Eau, une étude pour la reconstruction du secteur endommagé est actuellement en cours et un bureau d'ingénieur a été mandaté.

L'alimentation du Bief est interrompue jusqu'à ce que les travaux de reconstruction soient terminés, aucune date précise ne peut être donnée actuellement.

Merci de votre compréhension.



AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

En application de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et de son Règlement d'application du 14 mai 2001 (RATC), nous rappelons aux propriétaires et maîtres d'état les dispositions suivantes :

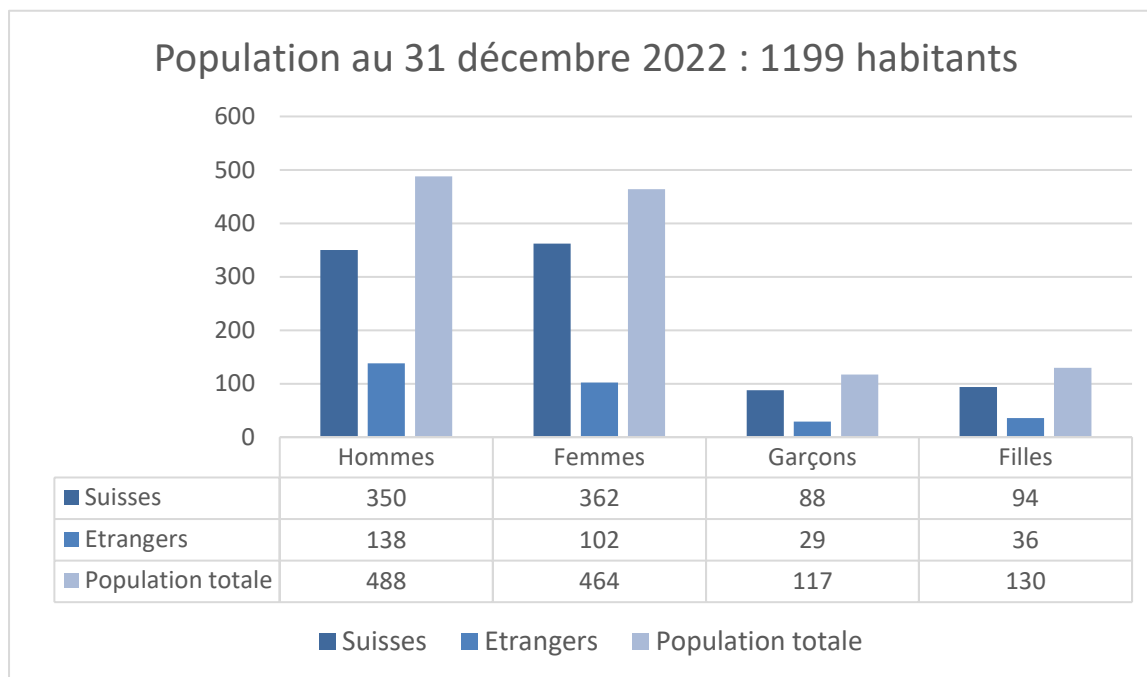
- ☞ Aucun travail de construction ou de démolition, en extérieur ou en intérieur, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé (art. 103 LATC)
- ☞ Les couleurs des peintures extérieures (façades), les enduits de construction, les matériaux pour les murs et clôtures, ainsi que les variétés des haies doivent être soumis au préalable à la Municipalité.

Les demandes d'autorisation, accompagnées de pièces utiles et échantillons de couleurs, doivent être adressées à la Municipalité qui s'est entourée d'un service professionnel pour la surveillance des chantiers.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser :

- au greffe municipal (tél. 021 866 72 12 – admin@eclepens.ch)
- à M. Franco Cetrangolo, municipal (tél. 079 793 29 47 – franco.cetrangolo@eclepens.ch)

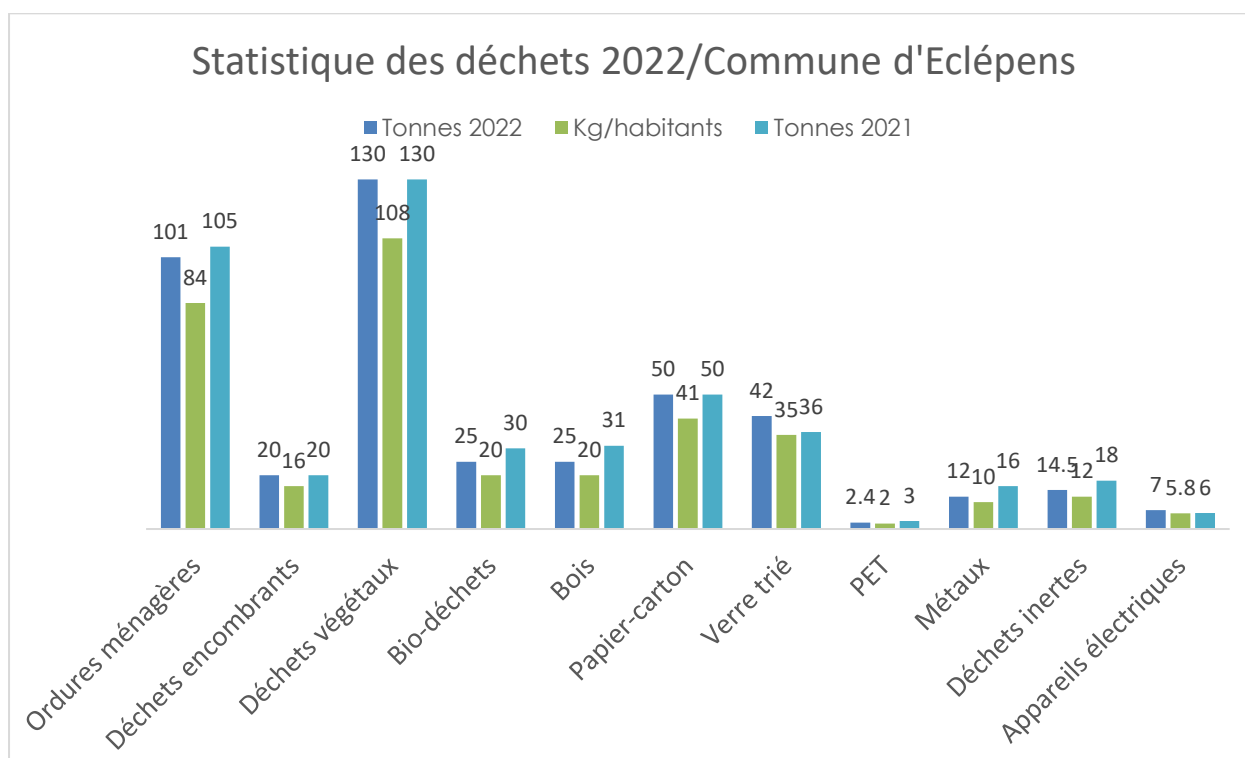
STATISTIQUE DE LA POPULATION



Mutations en 2022 :

- Arrivées : 116 – Départs : 111 – Naissances : 7 – Décès : 5

STATISTIQUE DES DÉCHETS



VANDALISME

La commune a dû faire face par deux fois, dans le courant du mois de décembre, à des actes de vandalisme. Il y a eu de nombreuses déprédations sur les arbres de Noël, la bâche de la paroisse et des bacs à fleurs. Toutes les boules qui avaient été remises au sapin du collège ont été cassées. Il y a également eu des dégâts sur les sapins placés à proximité du Volg et de l'Auberge. De plus le sapin du polyvalent a été malmené et les petits thuyas dans les bacs à fleurs en face de l'auberge et de l'ancienne laiterie ont été saccagés.



Nous nous permettons de rappeler ci-dessous quelques articles du Règlement communal de police :

Installation des services publics :

Toute atteinte à la propriété publique est punie conformément au Code pénal.

Sauf urgence avérée, il est interdit à toute personne non autorisée de :

- a. toucher aux installations du service public;
- b. manipuler, déplacer, endommager, détruire des installations, ornements, décorations, enseignes, signalisations, etc., fixes ou mobiles, accessibles au public ou mis à sa disposition.

Enfants :

Il est interdit aux enfants âgés de moins de 16 ans révolus de :

- a. fumer ;
- b. consommer des boissons alcooliques ou distillées ;
- c. sortir seuls le soir après 22 heures, sans autorisation parentale.

Quel que soit leur âge, les enfants sont tenus de se soumettre aux règles de discipline en vigueur dans l'établissement scolaire qu'ils fréquentent.

Les enfants de moins de 12 ans révolus n'ont accès aux établissements publics que s'ils sont accompagnés d'un adulte.



LE POSTE MOBILE LA GENDARMERIE À VOTRE PORTE



mercredi 12 avril 2023

Le matin

Poste mobile 2

URGENCE 117

POSTES MOBILES

postemobile1.gdm@vd.ch - 079 220 24 72

postemobile2.gdm@vd.ch - 079 808 50 18

GRIPPE AVIAIRE

NOUVELLE PROLONGATION DES MESURES PRÉVENTIVES CONTRE LA GRIPPE AVIAIRE

Eu égard à la recrudescence des cas de grippe aviaire en Suisse et dans presque toute l'Europe, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) prolonge les mesures nationales de prévention **au moins jusqu'au 30 avril 2023**. L'objectif principal : éviter tout contact entre les oiseaux sauvages et les volailles domestiques. Jusqu'à nouvel avis, ces dernières ne peuvent donc pas sortir librement, même si elles sont détenues selon les principes de l'élevage en plein air.

Les mesures de précaution continuent de s'appliquer partout en Suisse

Il faut respecter les règles suivantes :

- Empêcher les contacts entre oiseaux sauvages et volailles domestiques.
- Limiter au strict nécessaire l'accès aux animaux et entrer dans le poulailler seulement après s'être lavé les mains et avoir revêtu des vêtements et des chaussures propres.
- Par mesure de précaution, ne jamais toucher d'oiseaux sauvages malades ou morts. Informer le poste de police ou le garde-faune responsable.

Pour toutes questions : OSAV - Tél. 058 463 78 98 - media@blv.admin.ch

L'enregistrement des élevages de volailles est obligatoire auprès du service vétérinaire cantonal au **021 316 38 70** ou info.svet@vd.ch. Cette obligation concerne également les détenteurs amateurs qui ne possèdent que quelques animaux.

CONTRÔLE DES CITERNES

Avis aux propriétaires

La Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) oblige les propriétaires à faire procéder, à leurs frais, à des contrôles techniques de leur citerne.

Ces travaux doivent impérativement être confiés à des entreprises spécialisées.

<https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/chauffage/citernes>

INFLUENZA AVIAIRE CHEZ LES OISEAUX SAUVAGES

Vous vous trouvez dans une région de contrôle ordonnée par la police des épizooties



Ne touchez pas d'oiseaux morts.
Annoncez l'emplacement aux autorités.



Empêchez le contact entre les oiseaux sauvages et la volaille domestique.



Les canards, les oies et les autruches doivent être détenus séparément des autres espèces de volailles.



Limitez la sortie des volailles domestiques à un espace clos du climat extérieur (par. ex. jardin d'hiver), ou



Limitez la sortie des volailles domestiques à un pré protégé d'un filet.



Contactez votre vétérinaire en cas d'oiseaux malades ou morts.



plus d'infos
scannez ici



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la sécurité alimentaire et
des affaires vétérinaires OSAV

NOUVELLE COLLABORATRICE

Sandrine Falcy, préposée au Contrôle des habitants.

Dès le 1^{er} avril 2023, la commune accueillera Sandrine Falcy, nouvelle préposée aux Contrôle des habitants, en remplacement de Janine Fehle, qui quittera sa fonction au 31 mai 2023.



Sandrine Falcy a toujours habité le petit village de Bretonnières où elle vient de prendre le poste de secrétaire municipale et préposée au Contrôle des habitants à temps partiel.

Auparavant, elle a travaillé durant plus de 25 ans dans la justice pénale à Lausanne et à Yverdon, puis durant 2 ans au BRAPA (Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires) et, jusqu'à ce jour, à l'ADNV (Association de Développement du Nord Vaudois).

Son hobby favori est la rénovation de meubles, elle aime également le ski et les balades.

Nous souhaitons à Sandrine une cordiale bienvenue au sein de l'équipe communale !

90 ANS DE M. ALFRED CHOLLY

Ancien Syndic de la commune d'Eclépens, M. Alfred Cholly a fêté ses 90 ans le dimanche 26 mars dernier.

Natif de Suchy, il y a fréquenté ses écoles primaires avant un apprentissage de mécanicien-électricien dans les ateliers des CFF à Yverdon. Après l'école de recrue et de sous-officier dans les troupes de transmission d'aviation, il rejoint en 1954 l'entreprise des Tuileries et Briqueteries Barraud comme mécanicien d'entretien. Les Câbleries et Tréfileries de Cossonay l'ont ensuite occupé dès 1956 et durant 6 ans à l'atelier mécanique puis en tant qu'électricien sur machines.

Des cours du soir et du samedi à l'Ecole des Métiers de Lausanne lui ont permis d'obtenir la maîtrise fédérale de mécanicien-électricien qui lui a offert la possibilité d'enseigner son métier et d'être expert aux examens de fin d'apprentissage.

Les neuf années passées à enseigner au Centre d'intégration pour handicapés physiques à Morges, à côtoyer des personnes qui n'ont pas été avantagées par les aléas de la vie, l'ont empreint d'un sentiment de reconnaissance et de positivité.

En 1971, désireux de changer d'horizon et rattrapé par ses origines campagnardes, il rejoint la Société de production animale Optigal pour son dernier engagement professionnel de 24 ans. Son travail consiste à entretenir les bâtiments et adapter les équipements de production au gré des exigences, répartis sur 5 cantons et avec une équipe de maintenance de 9 personnes.

M. Alfred Cholly, et son épouse Nadia, viennent de fêter leurs 67 ans de mariage. De cette union, naquirent un garçon puis une fille, malheureusement disparue beaucoup trop tôt.

Après avoir vécu quelques années à Penthalaz, ils sont arrivés à Eclépens en 1965.

L'intérêt porté à la vie locale l'a rapidement intégré comme membre du Conseil de paroisse, du Conseil général, puis à la Municipalité où il a exercé durant 28 ans, dont 12 à la syndiculture.

Les nombreuses relations tissées avec la population ont toujours été directes, excellentes et fructueuses. Il s'est vu octroyé de la Bourgeoisie d'honneur d'Eclépens au terme de son mandat en 1998, exceptionnelle marque de reconnaissance qui l'a ému et profondément touché.

Dès lors, libre de toute contrainte, la plus grande partie de son temps est consacré à sa famille, à l'entretien de sa maison et les loisirs, tels que les voyages, la rando, la généalogie, la pendulerie, la moto, le Chœur d'hommes et le Cor des Alpes. Sans oublier bien entendu la traditionnelle pause-café du matin et l'occasionnel apéro, permettant d'entretenir les liens d'amitié dans le village.

Cher Monsieur Cholly, la Municipalité et les habitants d'Eclépens vous adressent leurs meilleurs vœux et vous remercient pour votre engagement pour notre village.

LES FLEURS DU PRINTEMPS

Dès les pâles rayons, quand la nature s'éveille,
Quand la neige a fondu, quand il fait encore froid,
Les tout premiers boutons sortis d'un long sommeil,
Timidement éclosent bravant tous les frimas.

Elle se cache timide, c'est vraiment la première,
Dans un écrin de vert à montrer son minois,
Profitant du soleil malgré les jours de froid,
Elle est bien téméraire, la jaune primevère !

On nomme l'hépatique : « la fille avant la mère »,
Dans la froide saison, la belle printanière
Va ouvrir sa corolle bleue ou mauve aux points blancs,
Ne craignant ni la pluie, les bourrasques ou le vent.

Non loin, près du ruisseau, on voit pousser la scille,
Plus couramment nommée, simplement le « scilla »,
Sa grappe d'un beau bleu, au bleu du ciel s'allie,
Deux feuilles bien chétives la protègent du froid.

Fière de son beau maintien, pointe la nivéole,
Aux abords des buissons, dans sa blanche corolle,
C'est la fleur des beaux jours, précurseurs du soleil,
Qui timide pourtant fait fleurir la merveille.

La belle perce-neige, sa plus proche cousine,
Apparaît dans les bois et fleurit nos jardins,
Sa robe immaculée où l'abeille butine,
Annonce les beaux jours et de l'hiver la fin.

Princesses de nos prés, les blanches pâquerettes,
Pétales bordés de rose et un cœur tout en or,
Messagères du printemps, menues et si discrètes
Petits points de lumière sur les prés encore morts.

Sur les bords des sentiers, dans les prés, dans les bois,
Timide et délicate, pousse la violette,
Que j'aime à contempler sa belle silhouette,
Et humer avec joie son parfum délicat !

Dès les premiers beaux jours va éclore la jonquille,
Dans son maintien altier, ornant bois et jardins
Son beau jaune éclatant dans le vert qui l'habille,
Paraît encore plus vif dans l'air frais du matin.

En arrivant à Pâques fleurissent les tulipes,
Et nombreuses autres fleurs dans un décor magique,
Qu'il est beau le printemps, éclatant de couleurs,
La nature renaît, c'est le temps du bonheur.

J'ai un profond respect de ces fleurs printanières,
Messagères de vie, d'espoir et de lumière,
J'aime à les contempler avec joie chaque jour,
Et par ces quelques vers, je leur dis mon amour.

MICHEL CAVIN, ECLÉPENS



Nous vous souhaitons à
toutes et tous de
belles Fêtes de Pâques

